



Le 25/08/2022

Communiqué de presse

## **International Six Days Enduro : SOS Loire Vivante s'adresse directement aux pilotes des motos**

**N'ayant pas obtenu de la préfecture l'interdiction de circuler en zones protégées, l'association s'adresse à l'ensemble des participants. Dans une lettre en anglais elle leur demande de réduire leur vitesse au maximum sur les 60 km parcourus par chacun en zones Natura 2000. Ces tronçons non chronométrés ont été balisés sur la demande de SOS Loire Vivante par les organisateurs.**

Du 29 août au 03 septembre va avoir lieu en Haute Loire une des plus grandes courses d'enduro au monde, l'International Six Days Enduro. (ISDE).

5% du tracé des épreuves sont situés en zone Natura 2000, des sites d'importance européenne désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces. Ces milieux se situent en grande partie dans les vallées et leurs rivières qui constituent les derniers refuges pour la faune sauvage et de nombreuses espèces végétales repoussées dans ces lieux par les activités humaines, l'urbanisation, l'agriculture intensive. D'autre part les milieux naturels sont dans une situation de grande fragilité aggravée par les sécheresses consécutives, soumettant les espèces végétales et animales à des conditions particulièrement difficiles pouvant affecter leur survie. Le passage pendant plusieurs heures à un même endroit de centaines de motos ne va pas manquer de constituer un stress supplémentaire.

Les activités susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et les habitats Natura 2000 sont soumises à autorisation préalable par la préfecture.

Malgré nos alertes, l'Etat ayant donné son feu vert, SOS Loire Vivante a demandé la mise en place a minima de **mesures préventives et de sensibilisation pendant la manifestation** : balisage des entrées et sorties des zones Natura 2000, rédaction d'un document en anglais à destination des pilotes pour les sensibiliser aux enjeux de ces secteurs et leur demander de respecter un certain nombre de consignes afin de limiter l'impact de leur passage, information dans le programme destiné au public, rappels du speaker sur les enjeux environnementaux pendant les spéciales. Ces mesures ont été acceptées par les organisateurs et le document pour les pilotes joint à la « pochette » contenant les informations officielles.

**SOS Loire Vivante ayant toujours demandé l'exclusion des zones Natura 2000 des tracés des sports motorisés** est consciente de la portée réduite de ces mesures. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il est important de travailler sur l'après enduro pour éviter que de tels évènements se reproduisent dans les zones protégées.

Alors que les instances départementales comme la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) restent muettes sur le sujet, l'association souhaite continuer de discuter avec les clubs et les communes de la pratique de l'enduro dans les milieux protégés avec à terme la définition de « zones où il ne faut pas aller » et de la sensibilisation des pratiquants individuels non encadrés.

D'une façon plus générale l'association regrette l'autorisation par l'Etat d'un évènement d'une telle envergure dans ces espaces sensibles. L'Etat ne se montre pas le garant de leur préservation comme cela devrait être son rôle alors que le changement climatique imposerait de mettre la sobriété au cœur de nos politiques et de nos pratiques.

**Contact presse** : Roberto Epple, Président, 06 08 62 12 67, [roberto.epple@ern.org](mailto:roberto.epple@ern.org)

Colette Chambonnet, Vice présidente, 06 32 58 00 37, [colette.chambonnet@rivernet.org](mailto:colette.chambonnet@rivernet.org)

Simon Burner, Directeur, 06 14 36 43 45, [simon.burner@rivernet.org](mailto:simon.burner@rivernet.org)